



Carte
MOISSON

le plus
à l'adhérent



GES
Green Energy Service



Carte
MOISSON
le plus
à l'adhérent



RÉDUIRE SA FACTURE ÉNERGÉTIQUE GRÂCE À LA RÉNOVATION DES LUMINAIRES EXTÉRIEURS

Une offre réservée au réseau de la FNSEA,
partenaire de TOTALENERGIES depuis 2022

✓ Une solution financée à 100%
par les primes CEE

✓ Un matériel conforme
aux réglementations et
aux normes de sécurité

✓ Une réduction de l'impact
environnemental et de sa
facture énergétique

✓ Des systèmes d'éclairage
extérieurs LED pour un confort
visuel optimal

**UNE SOLUTION DE LUMINAIRES EXTERIEURS
FOURNIS ET POSES SANS RESTE A CHARGE**

RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR NOUVEAU LEVIER POUR REDUIRE SA FACTURE ENERGETIQUE

POURQUOI RÉNOVER LES POINTS LUMINEUX EXTÉRIEURS D'UN BÂTIMENT ?

Les luminaires sont souvent synonymes de surconsommation d'électricité.

Or, il existe des solutions simples comme l'installation de luminaires LED, qui assurent un éclairage plus efficace et moins énergivore par rapport à des luminaires classiques tout en répondant aux nouvelles réglementations environnementales comme l'arrêté du 27 décembre 2018 sur les nuisances lumineuses par exemple.



Cette rénovation est un levier pour amorcer la transition énergétique de vos exploitations agricoles en maîtrisant vos coûts d'équipement et en réalisant des économies d'énergie.



LES BÉNÉFICES

- Une économie d'énergie immédiate d'environ 60%*
- Une rénovation de l'éclairage sans impact budgétaire** et conforme aux réglementations
- Un équipement efficient qui pour indication permet une durée d'usage de 20 ans (50 000 heures de durée de vie sur une moyenne d'utilisation de 6h/jour)*** avec une maintenance moindre, tout en apportant un éclairage aux normes qui limite et réduit les nuisances lumineuses
- Une plus-value directe sur le patrimoine : mise en conformité réglementaire, amélioration de la note énergétique, économies d'énergie et de frais de maintenance.

* Source CEREN - Centre d'études et de recherches économiques de l'énergie passage d'un éclairage classique à une source LED.

** Sous réserve de la conformité technique et administrative du dossier

***Selon la méthode extrapolation TM21 et le rapport de test LM80.

VOS LUMINAIRES SONT PRIS EN CHARGE GRACE AUX CERTIFICATS DES ECONOMIES D'ENERGIE



CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Dans le cadre du dispositif des CEE mis en place par le Gouvernement, TOTALÉnergies Marketing France partenaire de la FNSEA depuis 2022, prend en charge intégralement le remplacement et la pose des luminaires extérieurs pour les exploitants agricoles sous certaines conditions* (Opération RES-EC-104). Ce qui permet de rénover leur éclairage extérieur sans impact budgétaire.

GES a développé une gamme de luminaires conformes aux exigences réglementaires sans reste à charge pour le bénéficiaire*.

Cette offre est réservée au réseau de la FNSEA.



ARRÊTÉ DU 27 DÉCEMBRE 2018

Prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses

Les installations d'éclairage extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, tout en diminuant l'impact environnemental.

* Sous réserve de la conformité technique et administrative du dossier par TEPNE.

GERER AU MIEUX SA COMMANDE DE LUMINAIRES EXTERIEURS VIA L'APPLICATION



Je m'inscris

1

GES a mis au point une application destinée aux exploitants agricoles pour les assister sur le choix et la fourniture des luminaires

CREATION DE VOTRE COMPTE

Je prends des photos géolocalisées

2

RECENSEMENT DES POINTS LUMINEUX A REMPLACER

Je commande

3

PRISE ET ENVOI DES PHOTOS GEOLOCALISEES D'UNE VUE D'ENSEMBLE DES LUMINAIRES EXISTANTS VIA L'APPLICATION

Je planifie la livraison et la pose

4

SELECTION ET COMMANDE DES LUMINAIRES*

Je signe l'attestation de pose

5

GÉNÉRATION DU DEVIS POUR VOTRE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Je signe l'Attestation sur l'Honneur

6

PRISE DE RENDEZ VOUS POUR LIVRAISON ET INSTALLATION

J'ai RDV avec le Vérificateur

7

LIVRAISON ET POSE DE LUMINAIRES PAR GES

8

UNE FOIS L'INSTALLATION FINALISEE, VOTRE ATTESTATION DE POSE EST A SIGNER, VOUS RECEVEZ ENSUITE VOTRE ATTESTATION SUR L HONNEUR ET LA FACTURE A SIGNER ELECTRONIQUEMENT

9

UN CONTROLE SUR SITE EST REALISE POUR TOUTES LES OPERATIONS ENGAGEES



A L'ISSUE DU CONTRÔLE VOTRE DOSSIER EST FINALISÉ

CATALOGUE DES LUMINAIRES EXTÉRIEURS LED GES

Vous pouvez choisir vos luminaires parmi nos 4 références en fonction de vos usages et de vos besoins



BLADE



- Eclairage extérieur LED
- Source lumineuse remplaçable
- Haute performance de résistance au vent
- Efficacité lumineuse
- Optique intégrée et excellent confort visuel
- IP65 étanche et résistant à la poussière



LIAM



- Signalisation : façades extérieures
- Source lumineuse remplaçable
- Projecteur LED avec driver intégré
- Efficacité lumineuse de 90 lumens Watt
- Classé IP65 et IK06 : étanche et résistant au choc.



HUBLLOT



- Éclairage extérieur LED
- Signalisation : façades extérieures
- Facteur de puissance : > 0.90
- Classé IP65 et IK09 : étanche et résistant au choc.

POWERFORCE



- Source lumineuse remplaçable sans scintillement
- Haute efficacité lumineuse 100l/w (économie d'énergie)
- Facteur de puissance : > 0.90
- Classé IP65 et IK08 : étanche et résistant au vandalisme.

DETECTION DE PRESENCE

220-240V

AC Détection : 180°+360°

Distance de détection: 12m

Lumière ambiante: <10-2000LUX (adjustable)

Temperature: -20~+40°C

Hauteur préconisée d'installation: 1.8-2.5m

Le détecteur de présence est à la charge du bénéficiaire au prix de 10,00 HT/Unité
Pour toute commande
finea@greenenergyservice.fr



TOUTE NOTRE GAMME:

- Répond à l'arrêté du 27 décembre 2018 sur les nuisances lumineuses
- Respecte le cahier des charges de la fiche RES-EC-104
- Est contrôlée et vérifiée par Bureau Veritas
- Est éligible au dispositif des CEE.

LES CONDITIONS POUR REUSSIR LA RENOVATION DE VOS ECLAIRAGES EXTERIEURS SANS RESTE A CHARGE

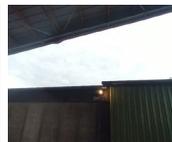
La Rénovation d'éclairage extérieur existant s'effectue **par dépose des anciens luminaires** et mise en place des luminaires neufs. Pas de juxtaposition autorisé entre l'ancien et le neuf



Tous les luminaires commandés doivent correspondre à un remplacement de luminaire existant : une vérification des critères par un bureau de contrôle est réalisée après la finalisation de l'opération



Les luminaires sont à installer en extérieur uniquement, ce qui exclut aussi les espaces ouverts comme les auvents ou les abris qui possèdent des toits



Le nombre de luminaires installés correspond au nombre de luminaires mentionnés sur la facture



Vous devez signer votre devis sur la période de l'opération qui va du 4 septembre au 31 décembre 2024

**L'installation étant soumise à contrôle sur site depuis le 1 mars 2024, il est important que les conditions évoquées soient réunies. Nous sommes là pour vous y aider. Un deuxième contrôle est à la charge de l'exploitant*



Pour bénéficier de l'opération, votre commande doit comporter un minimum de 10 luminaires

BESOIN D'AIDE ? TROUVEZ LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Comment je sais si je suis éligible au programme ?

Vous êtes éligible au programme pour la prise en charge des luminaires extérieurs car vous appartenez au réseau de la FNSEA et que vous avez besoin de rénover au moins 10 de vos luminaires extérieurs existants.

À combien de luminaires pris en charge ai-je le droit ?

Le programme porte sur le remplacement un pour un, c'est-à-dire que le luminaire LED pris en charge vient remplacer un luminaire existant et il n'y a pas de nombre maximum.

Quel budget dois-je prévoir pour remplacer l'ensemble de mes luminaires extérieurs ?

L'ensemble des luminaires commandé est pris en charge. Cela inclut la pose. Les détecteurs de présence sont à votre charge

Je construis un nouvel entrepôt, puis je bénéficier de luminaires extérieurs supplémentaires ?

L'opération concerne seulement les luminaires à remplacer. Vous ne pouvez pas bénéficier de luminaires pris en charge pour de nouveaux points lumineux.

Les luminaires extérieurs sont-ils gratuits ?

Les luminaires ne sont pas gratuits mais pris en charge entièrement par TOTALÉnergies Marketing France. Vous pouvez en bénéficier jusqu'au 31 décembre 2024.

Est-ce que les luminaires extérieurs de l'habitation sont éligibles ?

Si l'habitation fait partie de l'exploitation et qu'elle est assimilée à un logement de fonction, les luminaires extérieurs éclairant l'exploitation sont éligibles. En revanche aucun luminaire d'embellissement de la façade n'est éligible.

Puis-je faire une commande par téléphone ?

Non, toutes les commandes passent par l'application destinée à cet effet.

Comment accéder à l'application pour réaliser ma commande ?

Vous pouvez accéder à l'interface de commande via le QR code intégré à la plaquette

Combien de temps prendra la livraison ?

Dès validation de votre devis, vous serez contactés par le service Planification de GES afin de convenir d'un rendez vous pour la livraison et l'installation des luminaires.

BESOIN D'AIDE ? TROUVEZ LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Si un luminaire arrive endommagé, que dois-je faire ?

En cas de problème ou d'incident lié au matériel vous pouvez le signaler directement sur l'application ou en contactant le support à l'adresse mail suivant fnsea@greenenergyservice.fr.

Quels sont les documents que je dois signer pour bénéficier de la prise en charge de l'ensemble des luminaires extérieurs ?

Les documents obligatoires à signer lors de la procédure sont : le devis, l'attestation de pose et l'attestation sur l'honneur. Toutefois si votre contrôle n'est pas validé une autre attestation dite de correction est générée puis signée par vous.

Je choisis d'installer les luminaires par moi-même, quelle est la procédure à respecter

Après réception de votre commande, vous avez 60 jours pour l'installer.

Il est impératif de réaliser l'installation dans les 60 jours. Vous recevez à partir de la livraison, plusieurs mails d'alerte tous les 15 jours et vous pouvez nous joindre en cas de problème ou d'interrogation. Passé ce délai vous devez régler la facture pour les luminaires reçus.

Quels sont les risques en cas de contrôle ?

Si le contrôle constate une non-conformité, il vous suffit de modifier l'élément non conforme et envoyer les photos des modifications demandées soit via votre appli soit au mail suivant fnsea@greenenergyservice.fr.

Je souhaite m'équiper de détecteurs de présence, comment je m'acquitte du reste à charge ?

Vous avez la possibilité d'effectuer le paiement des détecteurs de présence dont vous avez besoin directement sur l'application. Ils sont au prix de 10€ HT/ pièce.

Puis je utiliser les luminaires extérieurs pour de l'intérieur ?

Vous ne pouvez pas utiliser des luminaires extérieurs en intérieur. Leur usage en extérieur est fondamental pour bénéficier de la prise en charge, sinon votre installation sera invalidée en cas de contrôle et vous devrez régler votre luminaire. Une nouvelle campagne concernant les luminaires intérieurs est en cours de mise en place.

CONTACTEZ-NOUS

fnsea@greenenergyservice.fr

01 87 58 50 50